



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20230417-AR2023_26-DE
Reçu le 17/04/2023

**EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

Le vendredi 14 avril 2023 à 18h00,

Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle de musique, sur convocation qui leur a été adressée le 7 avril 2023, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents :

Jean-Pierre VASSALLO - Myriam PASTORELLI - Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN – Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA - Marilène DALMASSO - Françoise VADA – Cyril LEJA - Olivier GIACOMETTI - Patricia ALUNNO –Laetitia DUCHET

Pouvoirs : Pierre Dominique DALMASSO à Myriam PASTORELLI - Maryse CASTELLANI à Cyril LEJA - Marguerite CARBONI à Lucie MOULIN - Caroline FRANCA à Olivier GIACOMETTI – Elise FERRARI à Laetitia DUCHET -

Absents excusés : Florent REYNAUD – Cédric BERGALLO

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	12	5	2

M. Olivier GIACOMETTI a été désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2023_26

Objet : 01- 00 –DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Par délibération en date du 10 juillet 2020, le conseil municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour le traitement de certaines affaires prévues par l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L2122-23 de ce même code, il est porté à la connaissance des conseillers municipaux les décisions prises dans ce cadre entre le 1er janvier 2023 et le 31 mars 2023 à savoir :

Des décisions portant attribution de 2 concessions funéraires et de 4 renouvellements.

Des marchés passés, au nombre de 25 depuis le dernier

Les marchés non formalisés sont au nombre de 24, pour un montant de 52 979,13 € HT.
Dont les marchés non formalisés supérieurs à 4.500 € HT :

8/02/2023 : Fourniture de combustibles pour le chauffage pour bâtiments communaux :
9 441,00 € HT (ESLC)

03/03/2023 : Etudes hydrauliques – construction du pont de campileggio : 11 050 € HT
(Mercantour concept)

15/03/2023 : Abattage d'arbres et végétaux terrain jouxtant l'immeuble La Minière : 6 250 € HT
(Ratagne Marc)

- 1 marché formalisé à procédure adaptée de maîtrise d'œuvre :

7/02/2023 : Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la maison de la pêche : 26 500,00 € HT
(Atelier Gabrielli/ BET CEB Legal/BET Cinfora)

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Prend connaissance des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:
Et de la réception en Préfecture le :